

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 juin 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES FEMMES

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, en mai dernier, les résultats d'un sondage effectué dans le Rhode Island auprès de 1 700 adolescents ont choqué autant les Américains que les Canadiens puisque près du quart des garçons et un sixième des filles ont déclaré qu'il n'y avait aucun mal à ce qu'un homme force une femme à avoir des relations sexuelles avec lui s'il a dépensé de l'argent pour elle. L'étude américaine a également révélé que 50 p. 100 de ces jeunes gens croient qu'une femme qui se promène seule la nuit ne demande qu'à être violée.

• (1405)

[Français]

Ces résultats n'ont pas étonné Joan Steer qui était au courant d'une autre étude faite à Toronto et qui suggère que plusieurs adultes ne croient pas que le *date rape* ou le harcèlement sexuel en milieu de travail sont vraiment des crimes.

Malgré tous les efforts récents pour changer les attitudes vis-à-vis des agressions et du harcèlement sexuel, le manque d'information et l'ignorance demeurent le problème le plus crucial chez les jeunes. Il faut absolument, monsieur le Président, que nous informions les adolescents et adolescentes afin de changer leurs attitudes vis-à-vis de la violence et du sexisme rampant dans les générations à venir.

[Traduction]

Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a promis que d'autres études seraient faites sur les causes de la violence faite aux femmes et de la violence intra-familiale. De nombreuses études sont actuellement disponibles. Pourquoi ne pas avoir recours dès maintenant aux médias et donner de l'espoir aux femmes battues en leur communiquant les numéros de téléphone des personnes qui pourraient les aider? Je demande au gouvernement de se conformer à la recommandation que l'on retrouve dans de nombreuses études et de sensibiliser le public afin que cessent les agressions sexuelles et la violence intra-familiale.

[Français]

L'ENTREPRENEURSHIP

HOMMAGE À JEAN-GUY COTNOIR ET À ROB METKA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, dimanche, le 5 juin dernier, la Chambre de commerce du Rouyn-Noranda régional tenait son premier gala Prisma afin de souligner la force de notre entrepreneurship.

Dans la catégorie «Bâtitteur», c'est M. Jean-Guy Cotnoir, personnalité régionale bien connue, qui s'est mérité la palme. Le nom de Jean-Guy Cotnoir est synonyme de réussite, détermination et combativité. A la tête d'une importante et florissante société de transport qu'il a lui-même bâtie au cours des dernières décennies, M. Jean-Guy Cotnoir s'est profondément impliqué au fil des ans dans le développement socio-économique de notre milieu et dans de nombreuses oeuvres philanthropiques.

Dans la catégorie «Relève», c'est M. Rob Metka, de la société Minéraux Noranda, qui a remporté les grands honneurs. Originaire de la Saskatchewan, ce jeune ingénieur se retrouve à la direction de la mise en chantier d'un des plus grands défis technologiques au monde, soit la mise en oeuvre d'une usine d'acide sulfurique évaluée au coût de 125 millions de dollars, à Rouyn-Noranda.

MM. Cotnoir et Metka, merci pour votre généreuse contribution à notre communauté et félicitations à la Chambre de commerce du Rouyn-Noranda régional pour cette heureuse initiative!

* * *

L'EMPLOI

LA POLITIQUE D'INSPECTION DES PROJETS DU PROGRAMME DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a pris récemment la décision de desserrer sa politique d'inspection des projets du Programme de planification de l'emploi. Cette décision contribuera certainement à une augmentation des abus qui existent déjà dans le programme.

[Traduction]

La Planification de l'emploi, axée sur les programmes de formation offerts par le secteur privé, exige l'élaboration immédiate d'une politique de contrôle globale. Les cours de formation dispensés par le secteur privé visent souvent à faire acquérir des compétences particulières à un poste donné et non transférables. Sans un contrôle global, on ne peut s'attendre à ce que les employés reçoivent une formation générale leur permettant d'acquérir des compétences de base.